

Président de la Confédération.

V e r b a l e m e n t .

Congrès socialiste  
à Lausanne.

67

M. le président Ador fait rapport sur la conférence tenue à Berne le 8 courant avec les délégués du Conseil d'Etat vaudois et du Conseil municipal de Lausanne.

Vu l'état de surexcitation des populations provoqué par le parti socialiste, conséquence de la grève de novembre dernier et des nombreux décès survenus dans la I<sup>re</sup> division, la délégation vaudoise insiste pour que le congrès projeté n'ait lieu ni à Lausanne ni dans aucune autre lo-

**Dodis**



2. Sitzung vom 10. Januar 1919.

---

calité du canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat vaudois ne réclame pas d'intervention de la Confédération et saura bien, au besoin, maintenir l'ordre de son propre chef; toutefois, il craint fort qu'il n'y ait des troubles et du désordre et estime de son devoir d'avertir le Conseil fédéral.

Il y a deux moyens de se prémunir: ou bien interdire le congrès, ou bien refuser de viser les passeports des participants.

Les délégués du Conseil fédéral ont déclaré que le Conseil fédéral ne jugeait pas opportun d'interdire le congrès, d'autant moins qu'il est anti-bolchéviste; toutefois ils trouvent singulier et peu correct qu'on désigne une localité comme siège d'un congrès sans avoir préalablement demandé l'autorisation ou tout au moins l'avis des autorités. Ils ont fait remarquer aux autorités vaudoises qu'elles pourraient interdire la réunion en vertu de leurs compétences.

M. le président Ador a fait des démarches auprès de M. le conseiller national G. Müller, en sa qualité de président du parti socialiste suisse, chargé, paraît-il, d'organiser le congrès, pour qu'il évite à tout prix la réunion du congrès socialiste en Suisse française, insistant auprès de lui sur la responsabilité qu'encourraient les socialistes suisses en cas de désordre. M. G. Müller, qui n'a d'ailleurs aucune connaissance officielle du congrès, écrira à Zurich et à M. Suter à Lausanne pour transmettre le voeu du Conseil fédéral que le congrès se réunisse plutôt en Suisse allemande.

En outre, M. le président Ador a reçu de M. Branting, député à Stockholm, un télégramme auquel il propose de répondre comme suit:

"Conseil fédéral n'a jamais été consulté ni en général ni sur le lieu du congrès. Il ne s'oppose pas à délivrer des passeports aux participants, mais il désire que le congrès n'ait pas lieu en Suisse romande."

A M. Branting, député, à Stockholm. (Télégramme.)

Extrait du procès-verbal au Département de Justice & Police, au Ministère public et à MM. Ador, Motta et Decoppet.